

En 1985, le Canada et 20 autres États signaient un protocole à la Convention de la CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, par lequel ils s'engageaient à réduire de 30% leurs émissions d'anhydride sulfureux (SO₂). Des négociations ont été entreprises en 1986 en vue de conclure un autre protocole, portant celui-là sur les émissions d'oxydes d'azote.

En avril 1988, les pays membres de la Commission se sont entendus sur une approche en deux étapes pour contrôler les émissions d'oxydes d'azote. Dans un premier temps, il s'agira de geler les émissions nationales totales de NOx ou leurs flux transfrontières à leurs niveaux de 1987 et d'appliquer uniformément les techniques de contrôle les plus perfectionnées aux principales sources d'émissions. La deuxième étape consistera à négocier des mesures et des calendriers d'exécution en fonction d'objectifs internationalement convenus pour la protection de l'environnement.

Le nouveau protocole de la CEE sera ouvert à la signature lors d'une réunion ministérielle qui se tiendra à Sofia, en Bulgarie, le 31 octobre 1988.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Les représentants de dix-sept pays et de la Communauté économique européenne s'emploient actuellement à élaborer, sous l'égide de l'OCDE, un accord international obligatoire, propre à assurer un contrôle efficace des mouvements transfrontières de déchets dangereux. L'accord comportera des dispositions visant la notification, l'identification et le contrôle de ces mouvements. Le système de l'OCDE s'appliquera à tous les déplacements transfrontières de déchets dangereux mettant en cause au moins un pays membre de l'Organisation.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Un groupe de travail spécial d'experts juridiques et techniques, constitué sous les auspices du PNUE, a été chargé d'élaborer une convention mondiale sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux. S'appuyant sur les directives et principes du Caire pour une gestion écologiquement saine des déchets dangereux ainsi que sur les travaux pertinents d'organes nationaux, régionaux (OCDE) et internationaux, le groupe de travail devrait achever ses négociations en temps utile pour que